

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 28 MARS 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	36
Membres excusés et représentés	11
Membres absents non représentés.....	2



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents

M. Sylvain BERRIOS, Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI,
Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme
Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe
CIPRIANO

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, M. Jean-Philippe COMBE, M. Adrien CAILLEREZ, M. Laurent DUBOIS, M. Pierre
GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse
DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-
BOYER, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER,
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM.

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés

Mme Agnès CARPENTIER qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, Mme Valérie FIASTRE qui a donné
pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI,
Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir
à M. Sylvain BERRIOS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, M.
Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M.
René GAILLARD, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Nicolas CLODONG qui a
donné pouvoir à M. Jean-Richard TESSIER, Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné
pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD

Etaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET

Au cours de la séance :

Mme Sabine CHABOT entre au point 9, Mme Valérie FIASTRE entre au point 14, M. Adrien CAILLEREZ qui a
donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY quitte la séance au point 14, M. Adrien CAILLEREZ entre au point 15,
Mme Nadia LECUYER, Mme Jacqueline VISCARDI et M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme
Carole DRAI quittent la séance au point 15, Mme Nadia LECUYER entre au point 16, M. Henri PETTENI quitte la
séance au point 17, M. Henri PETTENI, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Marc COHEN entrent au point 18, M.
Philippe CIPRIANO qui a le pouvoir de Mme Agnès CARPENTIER quitte la séance au point 18, M. Philippe
CIPRIANO entre au point 19, M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 22, M. Julien KOCHER quitte la

séance au point 24, M. Julien KOCHER entre au point 28, M. Germain ROESCH quitte la séance au point 28, M. Germain ROESCH entre au point 32

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2019**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 6 février 2019.

Unanimité

2.1. **Voeu portant sur l'adoption de la Loi "PACTE" et les mesures à prendre pour préserver le cadre de vie saint-maurien face aux risques de nuisances aériennes**

Approuve les demandes d'extension du couvre-feu, fixé par décret de 22h30 à 7h,

Demande la limitation stricte à 200 000 mouvements annuels à Orly,

Demande des sanctions accrues en cas de non-respect des couloirs aériens,

Demande la mise à l'étude de l'exploitation de l'aéroport de Vatry pour absorber l'augmentation du trafic aérien en Ile-de-France.

Unanimité

2 Ne prennent pas part au vote (M. Cédric LAUNAY, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Adhésion de la ville de Saint-Maur des Fossés au Forum Francophone des Affaires**

Approuve l'adhésion de la ville au Forum Francophone des Affaires,

Autorise le Maire à signer toutes les conventions s'y rapportant.

Unanimité

4. **Adhésion au SIFUREP de la commune de Ballainvilliers**

Approuve l'adhésion au SIFUREP de la commune de Ballainvilliers au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

Unanimité

5. **Convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP**

Approuve la nouvelle convention d'adhésion à la centrale d'achat.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention.

Unanimité

6. Saisine de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement

Décide de saisir la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

Unanimité

7. Demande de subventions dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (S.T.S.P.D.)

Autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Précise que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 au titre de la STSPD.

Unanimité

8. Versement de subventions aux associations du QPV dans le cadre de la programmation 2019 de la Politique de la Ville

Approuve l'attribution de subventions d'un montant de 8 500 € aux porteurs associatifs œuvrant pour la programmation du quartier prioritaire des « Rives de la Marne » au titre de l'année 2019 :

- VGA : 2000 €
- Association médicale et dentaire du Pont de Créteil : 1000 €
- Ecophylle : 2500 €
- Conseil Citoyen : 1800 €
- Parabole : 1200 €

Précise que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 au titre de la politique de la ville.

Unanimité

9. Creation de la Maison des Seniors

Approuve la création de la Maison des Séniors ;

Autorise le Maire à demander des subventions à l'ensemble des partenaires concernés et à signer les documents afférents.

Unanimité

10. Creation d'un PASS Séniior à destination des Saint-Mauriens de 60 ans et plus

Approuve la création d'un PASS Séniior.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

11. **Remise gracieuse de pénalités pour une erreur de temporalité de réception de travaux, entre l'avenant et le décompte général définitif (D.G.D.): Société ALPHA TP**

Décide d'accorder la remise gracieuse de pénalités pour une erreur de temporalité de réception de travaux entre l'avenant et le décompte général définitif : Société ALPHA TP.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette procédure de remise gracieuse.

Majorité

41 Pour

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

12. **Approbation de la convention de financement du fonds de concours métropolitain aux communes sinistrées par les inondations**

Autorise le maire à signer la convention de financement Fonds de concours métropolitain aux communes sinistrées par les inondations.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

13. **Régime indemnitaire pour les agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés : Modification des modalités de versement**

Approuve l'application des nouvelles modalités de versement du régime indemnitaire à compter du 1^{er} avril 2019.

Décide que pour chaque agent bénéficiaire du régime indemnitaire, il sera procédé au calcul du CRII suivant les modalités définies ci-dessus.

Décide d'instaurer les modalités de maintien et de suppression suivant les règles définies ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délgué aux Ressources Humaines à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du régime indemnitaire, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Dit qu'il sera inscrit chaque année au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.

Dit que la présente délibération abroge les dispositions contraires, contenues dans les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire des agents de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Majorité

42 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

14. Avis dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport de "Paris - Charles de Gaulle"

Déclare avoir pris connaissance du projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport de « Paris - Charles de Gaulle » soumis à concertation préalable (du 12 février au 12 mai 2019) par le Groupe ADP (Aéroports de Paris) dans 480 communes dont Saint-Maur-des-Fossés ;

Constate que ce projet a pour objectif, notamment, d'accueillir jusqu'à 40 millions de passagers supplémentaires par an à horizon 2037, ce qui pourrait faire passer le nombre de vols *annuels* de 476 000 en 2017 à 660 000 en 2037, et le nombre de vols *quotidiens* de 1 300 à 1 800 (dont une partie entre 22h et 6h) ;

Constate que, *sans* Terminal 4, le trafic passerait de 69,5 millions de passagers en 2017 à 91 millions de passagers en 2037 et que, *avec* le Terminal 4, le trafic pourrait atteindre 107 à 126 millions de passagers en 2037 (soit 56,5 millions supplémentaires par rapport à 2017 et non 35 à 40 millions) ;

Rappelle que la ville de Saint-Maur peut être survolée (à altitude et fréquence variables) par des avions en provenance ou à destination, notamment, des aéroports franciliens (Orly, Le Bourget, Charles-de-Gaulle et divers aérodromes environnants) ;

Émet un avis défavorable à ce projet de développement de l'aéroport de « Paris – Charles de Gaulle » (notamment via la réalisation du Terminal 4) en raison des impacts non maîtrisés du trafic aérien actuel sur la zone urbaine dense de la métropole francilienne et des impacts futurs du projet sur ce même territoire ;

Considère qu'en l'état du projet, les mesures annoncées ne sont pas de nature à éviter, réduire ou compenser suffisamment les risques encourus du fait de l'augmentation du trafic aérien sur l'aéroport Charles de Gaulle d'ici 2037 car une telle hausse va accroître le nombre « d'années de vie en bonne santé perdues » par les populations riveraines (du fait des nuisances sonores et de la dégradation de la qualité de l'air), accentuer l'engorgement des transports en commun et la saturation des voies de desserte routière, contribuer au changement climatique, à la raréfaction des énergies fossiles, à l'imperméabilisation des sols et à la dégradation des milieux naturels (notamment aquatiques) ;

Rappelle son avis défavorable (émis le 28-06-2018 et rappelé le 06-02-2019) sur la demande d'autorisation environnementale formulée par Aéroports de Paris pour le rejet des eaux pluviales de l'aéroport de Paris – Charles de Gaulle (la Commune ayant estimé qu'au regard du fonctionnement actuel de la plateforme et des projets d'aménagement à court terme, le processus de gestion des eaux pluviales et de surveillance des rejets était insuffisant pour réduire la pollution des eaux et atteindre les objectifs de qualité fixés par diverses réglementations et directives) ;

Considère que des scénarios de substitution au projet de Terminal 4 n'ont pas été réellement étudiés par le Groupe ADP et que le dossier ne présente pas les enjeux et impacts cumulés (*sans* projet et *avec* projet) des trois aéroports franciliens que sont « Paris - Charles de Gaulle », « Paris - Orly » et « Paris - Le Bourget » (tous trois gérés par le Groupe ADP et formant un « système d'aérodromes » desservant la même agglomération urbaine) ;

Demande à l'État

- qu'il remette *le riverain* au cœur de la démarche de recherche d'un développement acceptable du trafic aérien ;
- qu'il étudie *à l'échelle nationale* la question de la prise en charge (ou non) du doublement du trafic aérien d'ici 2037, les gestionnaires d'aéroports étant contraints dans leur action par leur propre périmètre d'intervention et guidés dans leur stratégie par leur propre intérêt économique ;
- qu'il actualise les projets de réalisation d'un troisième aéroport ou de développement d'un aéroport existant (comme Vatry), en zone moins urbanisée, pour accompagner une

- augmentation maîtrisée du trafic, désengorger les aéroports franciliens et répondre aux attentes économiques exprimées par d'autres territoires ;
- qu'il soumette l'aéroport Charles-de-Gaulle à un plafonnement du nombre annuel de mouvements, durcisse les restrictions d'avions bruyants la nuit et s'oriente vers la mise en place d'un couvre-feu strict, c'est-à-dire la suppression des vols de nuit, généralise la procédure d'approche en descente continue et le relèvement de l'altitude de survol ;
 - qu'il augmente le montant des amendes infligées et durcisse les sanctions administratives (pesant notamment sur les compagnies aériennes) en cas de manquement aux restrictions de vol et de bruit édictées sur les aéroports concernés (dont Charles-de-Gaulle, Orly et Le Bourget) ;
 - qu'il s'engage à maîtriser et faire réduire à l'échelle nationale la production de gaz à effet de serre et qu'il se saisisse de chaque opportunité pour mettre en œuvre une baisse de leurs émissions ;

Demande à Aéroports de Paris et à l'Etat

- qu'ils renforcent à court terme leurs dispositifs respectifs d'incitation, de prescription et de contrôle pour accélérer le remplacement de la flotte (notamment les avions les plus bruyants) par des modèles offrant une meilleure performance environnementale ;
- qu'ils accélèrent la réalisation des programmes d'insonorisation de logements (dans le périmètre du plan de gêne sonore) en y affectant des ressources financières supplémentaires et en trouvant d'autres synergies (afin de réduire les nuisances actuelles *avant* d'en créer de nouvelles liées à l'arrivée du Terminal 4 et au développement de l'aéroport Charles-de-Gaulle d'ici 2037) ;

Déclare que les nouveaux passagers et salariés ne doivent pas arriver *avant* que les moyens de les acheminer (par voie routière et par les transports en commun) n'aient été adaptés ou mis en œuvre et achevés ; Les travaux de réalisation (dans un calendrier contraint) du transport public CDG Express (pour la desserte directe de l'aéroport Charles de Gaulle) ne doivent pas pénaliser les usagers qui dépendent du RER B pour leurs déplacements quotidiens domicile-travail et ne doivent pas retarder l'amélioration de l'ensemble du réseau de transport public existant ;

Prend acte que le trafic aérien supplémentaire attendu sur l'aéroport Charles-de-Gaulle ne sera pas transféré sur l'aéroport d'Orly et **rappelle son opposition** à toute augmentation de trafic à l'aéroport d'Orly, estimant au contraire qu'il conviendrait de l'éloigner des zones urbaines et qu'en attendant il faudrait y abaisser le nombre annuel de mouvements à 200 000, y faire respecter le couvre-feu actuel (23h30-6h) et l'élargir (de 22h30 à 7h), y plafonner le nombre d'avions gros porteurs à 8% des vols.

S'oppose à ce que, pour récupérer des parts de marché en secteur fortement concurrentiel, le Groupe ADP se constitue, au détriment des populations survolées, un « *réservoir de capacité de trafic* » via la réalisation du Terminal 4 de l'aéroport Charles de Gaulle ;

Considère qu'il convient au contraire de s'interroger sur le caractère prétendument inexorable de la croissance du trafic aérien ;

Estime que, même dans le cadre d'un traité de concession, la privatisation totale d'Aéroports de Paris (envisionnée par le projet de loi PACTE) compromettrait davantage l'engagement environnemental qui doit être mis en œuvre par l'Etat, dans la situation actuelle d'urgence climatique pour la planète et d'urgence sanitaire pour les populations exposées aux nuisances du trafic aérien ; Face aux impératifs de rentabilité et de compétitivité des gestionnaires d'aéroports, les pouvoirs publics (Etat et/ou collectivités) doivent conserver les moyens de garantir une empreinte environnementale acceptable ;

Dit que, pour contribuer à la concertation préalable en cours, la présente délibération sera transmise au Groupe ADP par voie électronique et par voie postale selon les modalités indiquées par ADP et validées par la commission nationale du débat public ;

Demande au Groupe ADP de prendre en compte l'ensemble des observations et questions figurant dans la présente délibération (son exposé des motifs et son annexe) ;

Prend acte qu'en cas de poursuite de l'élaboration du projet par le Groupe ADP, il donnera lieu à des études techniques approfondies et à une étude d'impact qui seront présentées dans le cadre de l'enquête publique environnementale prévue au 2nd semestre 2020 ;

Majorité

44 Pour

1 Abstention (Mme Catherine THEVES)

2 Ne prennent pas part au vote (M. Cédric LAUNAY, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

15. **Avis de la Ville de Saint-Maur sur les enjeux de la gestion de l'eau et des inondations**

Souligne l'importance de la sensibilisation et de l'engagement du public sur les questions liées à la gestion de l'eau et des inondations

Insiste sur l'importance de la question de la gestion des eaux de pluie par des techniques de désimperméabilisation, d'infiltration ou de végétalisation d'espaces afin de réduire les pollutions en rivière et limiter les risques d'inondation

Rappelle que pour atteindre l'objectif baignade des efforts importants doivent être menés en matière de sélectivité des réseaux d'assainissement et de conformité des branchements

Demande à ce que les petits cours d'eau soient systématiquement pris en compte dans les démarches d'urbanisme, d'aménagement et de connaissance de l'aléa inondation

Confirme l'intérêt que présentent les structures d'animation comme le syndicat Marne Vive et les outils SAGE et contrats d'actions qui sont fondés sur une approche concertée par sous bassin-versant

Approuve les avis formulés dans l'annexe jointe à la délibération

Unanimité

16. **Communication sur la nouvelle ferme pédagogique temporaire de Saint-Maur**

Prend acte de la communication sur la nouvelle ferme pédagogique temporaire de Saint-Maur

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

17. **Ajustement du périmètre de la zone bleue**

Approuve la mise en zone bleue de la rue Saint-léonard, entre la rue de Washington et la rue Georges Clémenceau.

Majorité

40 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

18. Approbation de la convention à conclure avec les Voies Navigables de France, dans le cadre du développement d'une activité de loisirs doux sur berge et sur la Marne, au droit de la rampe de mise à l'eau sur le quai du Mesnil à l'amont de l'avenue Saint-Catherine

Approuve la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public fluvial relative au développement d'une activité de loisir doux au droit de la rampe de mise à l'eau sur le quai du Mesnil à l'amont de l'avenue Sainte-Catherine, ci-après annexée.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Majorité
39 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Denis LAURENT)

19. Reconversion du site de l'usine de l'eau en une maison de l'eau et du développement durable. Signature d'une convention avec l'association " CLUSTER EAUX-SOLS-MILIEUX " pour une étude d'orientation concernant les aménagements à réaliser sur le site.

Approuve la convention de partenariat avec le cluster « Eaux-Sols-Milieux »

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

20. Indemnité représentative de logement des instituteurs: fixation du taux de base pour l'année 2018

Donne un avis favorable au montant du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé à 220,64€ au titre de l'année 2018.

Unanimité

21. Participation financière de la Ville à l'activité voile organisée par l'école élémentaire Diderot pour les élèves de CM2 pour l'année 2019

Décide de verser une subvention d'un montant de 1680€ à la coopérative de l'école élémentaire Diderot via l'OCCE dans le cadre de l'organisation de l'activité voile pour les enfants de CM2.

Décide que cette subvention ne sera versée que sous réserve de la validation du projet par l'Inspecteur de l'Education Nationale

Décide que cette dépense sera imputée sur le budget 2019.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

22. Attribution de subventions relatives à l'opération "Coup de pouce" et à la "bourse aux permis"

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 6 000 euros pour les projets figurant ci-après :

Joinville.	(reçu en entretien) Bénévolat au sein des resto du cœur	1 000€
Bourse au permis		
association Parabole.	(reçu en entretien) Bénévolat	1 000€
Bourse au permis		
██████████	(reçue en entretien) Stage de 5 mois MIT Boston dans le cadre d'une année de césure école d'ingénieur ENSTA Paris Tech	1 000€
██████████	(reçu en entretien) Sportif de haut niveau – Participation aux déplacements internationaux.	1 000€
██████████	(reçue en entretien) Association d'étudiants en médecine, projet humanitaire, construction d'une école à Haïti	1 000€
██████████	(reçue en entretien) Association d'étudiants en médecine, projet humanitaire, construction d'un dispensaire à Madagascar	1 000€

Dit que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2019.

Unanimité

23. Attribution de subventions aux associations sportives

Attribue, au titre de l'année 2019, des subventions aux associations sportives pour un montant de 308 560 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

900 € au titre des manifestations :

VGA-STELLA Sports Handball (Tournoi de Noël 2018)-----	500 €
Amicale Boule Gambetta (Concours Ville de Saint-Maur 2019) -----	400 €

660 € au titre de la promotion du sport :

TENNIS CLUB de la Varenne (Coupons d'aide à la pratique sportive 2018-2019) -----	120 €
TAE KWON DO CLUB de Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2018-2019) --	240 €
SAINT-MAUR LUSITANOS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2018-2019)-----	180 €
KARATÉ DO Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2018-2019) -----	120 €

307 000 € au titre des Contrats de performance :

VGA Basket (Contrat de Performance Equipe 2018-2019)-----	21 000 €
VGA Escrime (Contrat de Performance Equipe 2018-2019)-----	8 000 €
VGA Football Féminin (Contrat de Performance Equipe 2018-2019 2e partie) -----	30 000 €
VGA Haltérophilie (Contrat de Performance Equipe 2018-2019)-----	12 000 €
VGA Rugby (Contrat de Performance Equipe 2018-2019) -----	2 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat de Performance Equipe 2018-2019)-----	3 000 €
VGA Volley Ball (Contrat de Performance Equipe 2018-2019)-----	8 000 €
VGA Water Polo (Contrat de Performance Equipe 2018-2019)-----	4 000 €
VGA-STELLA Sports Handball (Contrat de Performance Equipe 2018-2019 2e partie)-----	150 000 €
VGA-STELLA Sports Badminton (Contrat de Performance Equipe 2018-2019) -----	4 000 €
U.S. LUSITANOS Saint-Maur (Contrat de Performance Equipe 2018-2019 2e partie) -----	30 000 €
HOCKEY SPORTING CLUB (Contrat de Performance Equipe 2018-2019) -----	4 000 €
██████████ (Contrat de Performance Individuel Relève 2018-2019 VGA STELLA Badminton) -----	1 000 €
██████████ (Contrat de Performance Individuel Senior 2018-2019 VGA	2 000 €

Boxe Anglaise)	(Contrat de Performance Individuel Relève 2018-2019 VGA-STELLA Handball)	1 000 €
Haltérophilie)	(Contrat de Performance Individuel Élite 2018-2019 VGA Haltérophilie)	5 000 €
	(Contrat de Performance Individuel Élite 2018-2019 VGA Haltérophilie) ----	5 000 €
Haltérophilie)	(Contrat de Performance Individuel Senior 2018-2019 VGA Haltérophilie)	2 000 €
	(Sélection aux championnats du monde d'haltérophilie 2018) -----	5 000 €
	(Contrat de Performance Individuel Élite 2018-2019 VGA Pentathlon)---	5 000 €
	(Contrat de Performance Individuel Élite 2018-2019 VGA Plongeon)--	5 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

24. Autorisation de solliciter des subventions relatives aux équipements sportifs de proximité

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence, un adjoint délégué, à solliciter toutes subventions relatives à cette opération auprès de tous les organismes compétents.

Unanimité

25. Approbation du règlement du "Rallye Nature et Environnement" organisé par le service jeunesse

Approuve le règlement du « Rallye Nature et Environnement » ci-après annexé.

Dit que celui-ci entrera en vigueur le 1er avril 2019.

Autorise le Maire à solliciter toute subvention pouvant financer cette action.

Unanimité

ANIMATIONS

26. Autorisation de procéder à un paiement anticipé dans le cadre de l'accueil et de l'hébergement de la fanfare de Pforzheim lors des cérémonies du trentième anniversaire du jumelage

Autorise le paiement anticipé des dépenses d'hébergement liées à l'accueil de la fanfare de Pforzheim dans le cadre des festivités du trentième anniversaire du jumelage.

Dit que cette dépense sera comptabilisée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2019.

Unanimité

27. Petit train de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention-type de parrainage pour l'année 2019.

Approuve la convention-type de parrainage, ci-après annexée, relative à l'animation petit train qui se déroulera tous les dimanches de juin et juillet 2019, soit 9 jours, de 15 h 00 à 18 h 00 sur les bords de Marne.

Approuve les tarifs de parrainage fixés à :

Offre n° 1 (panneau publicitaire de 50 cm de large x 60 cm de haut) :

1 panneau :200 €
2 panneaux :....350 €

Offre n° 2 (panneau publicitaire de 115 cm de large x 32 cm de haut) :

1 panneau :300 €
2 panneaux :....550 €

Offre n° 3 (panneau publicitaire de 300 cm de large x 32 cm de haut) :

1 panneau :600 €
2 panneaux :....1 100€

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à conclure ladite convention.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

28. Présentation du rapport de la Comission communale d'accessibilité (C.C.A.)

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la CCA.

Unanimité

29. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la ville (exercice 2019).

Attribue, au titre de l'année 2019, une subvention de 1.197.300 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2019.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

30. Création d'une page de publi-reportage dans le magazine municipal Saint-Maur Infos

Approuve la création d'une page de publi-reportage au sein du magazine municipal Saint-Maur Infos.

Approuve le tarif de 250 euros H.T. (deux cent cinquante euros H.T.) par espace dans la page de publi-reportage. Les recettes seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours et sur ceux à ouvrir sur les exercices suivants.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

31. **Demandes de subventions pour la restauration de l'Eglise Saint-Nicolas**

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la Culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter les subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

32. **Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour la passation de deux marchés publics**

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de deux marchés publics l'un de travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de la ville, l'autre de Missions de conseil et d'assistance technique au Maître d'ouvrage mentionnés dans la convention de groupement,

Approuve la convention constitutive du groupement de deux marchés publics l'un de travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de la ville, l'autre de Missions de conseil et d'assistance technique au Maître d'ouvrage désignant la commune de Saint-Maur-des-Fossés coordonnateur du groupement qui prévoit notamment :

La commune est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés. A ce titre, elle procèdera au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence et à l'élaboration du dossier de consultation. Elle assurera l'ensemble des opérations de sélection des candidats et établira le procès-verbal d'attribution des marchés,

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur,

L'exécution du marché relève de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Unanimité

33. **Appel d'offres ouvert relatif aux Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des maternelles Mûriers et Champignol**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des cours des maternelles Mûriers et Champignol, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

34. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets Lots 1 et 2**

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation relative aux travaux mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets, à signer tous les documents nécessaires à la passation, ainsi que le marché.

Unanimité

35. Appel d'offres ouvert relatif aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

36. Appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie et fourniture de pièces détachées

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie et fourniture de pièces détachées, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

37. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de conseil et d'assistance technique au Maître d'ouvrage

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de Prestations de conseil et d'assistance technique au maître d'ouvrage, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

38. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réalisation d'un plancher bois de la scène du Théâtre Rond Point Liberté et de remplacement des sièges de la salle de spectacle

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative aux **travaux de réalisation d'un plancher bois de la scène du Théâtre Rond-Point Liberté et remplacement des sièges de la salle de spectacle**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives aux demandes de subvention afférentes.

Unanimité

39. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien tous corps d'état du patrimoine bâti de la ville

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'entretien tous corps d'état du patrimoine bâti, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

40. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la pose et la maintenance d'ouvrages en bois

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture, la pose et la maintenance d'ouvrages en bois, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

41. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de petit mobilier urbain

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture de petit mobilier urbain, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

42. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de maintenance des ascenseurs et des monte-charge dans les bâtiments communaux

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations d'entretien des monte-charges et ascenseurs des bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

43. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de maintenance des portes automatiques dans les bâtiments communaux

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des portes automatiques des bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

44. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour véhicules municipaux - lots 1 à 4

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules de marque – lots 1 à 4, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

45. Acte modificatif n°1 relatif au marché de travaux de signalisation aux sols

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de travaux de signalisation aux sols.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

41 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

46. Acte modificatif n°2 relatif au marché de Travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Approuve le projet d'acte modificatif n°2 relatif au marché de Travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

47. Acte modificatif n°5 au marché relatif aux travaux d'Aménagement des quais de la Promenade de La Pie

Approuve le projet d'"avenant n°5 au marché d'**Aménagement des quais de la Promenade de La Pie (entre le boulevard des Corneilles et le pont de Créteil)** avec le groupement composé des sociétés **COLAS IDFN et RAZEL-BEC**.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

48. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

49. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Unanimité

La séance est levée à 22 H 15